



Commission consultative paritaire unifiée (CCPU) des agents contractuels du ministère des armées

6 octobre 2022

DECLARATION LIMINAIRE UNSA DEFENSE

Madame la Présidente, mesdames, messieurs,

Le contexte social et économique que nous connaissons actuellement n'est pas propice aux embellies et à remonter le moral des troupes. Après deux ans de pandémie, la guerre en Ukraine et ses conséquences sur nos énergies, l'inflation qui touche notre pouvoir d'achat, les menaces qui planent sur le régime des retraites, ... tous ces événements rendent les agents maussades et peu confiants en l'avenir. Malgré le dégel du point d'indice cet été, petit rayon de soleil dans un ciel bien terne, l'UNSA Défense estime que trop d'inégalités, impactant le pouvoir d'achat et entraînant une précarité, subsistent encore à l'égard des contractuels.

L'UNSA Défense réitère donc sa demande de mise en place de la subrogation sans perte de salaire pour tous les contractuels de la défense, comme c'est le cas dans les autres ministères. Les agents sont encore trop souvent lésés et se retrouvent dans des situations financière critiques.

L'UNSA Défense demande à ce qu'un travail soit ouvert sur la possibilité d'attribuer certaines primes ou indemnités aux agents sous contrat au même titre que les autres statuts « CIA, NBI et ticket mobilité » ...

L'UNSA Défense souhaite un point de situation sur les revalorisations de l'ensemble des grilles de contractuels des différents employeurs du MinArm. Est-ce que le BGRHC a veillé à ce qu'aucun d'entre eux ne soit oublié ?

En conclusion, l'UNSA Défense estime qu'il subsiste encore trop d'inégalités de traitement entre les agents et qu'il y a une marge de manœuvre pour progresser dans la gestion des contrats et l'accompagnement des agents contractuels qui devront être traités avec égard et équité.

Merci de votre attention.

